

PROTOCOLE POUR LES SÉANCES CLUB – V1 du 30/08/2020

Ce protocole fait suite au décret 2020-1035 du 13 août 2020. Il peut être évolutif en fonction des décisions gouvernementales, il est donc nécessaire de se référer à la dernière version.

En amont de la séance club :

Demander **impérativement** la possibilité d'utiliser la salle et ajuster le nombre de participants à l'autorisation du moment : si la salle relève directement de la mairie, c'est elle qui gère la demande et l'instruit mais s'il s'agit d'une location de salle privée, l'autorisation est à demander au préfet.



Les départements qui sont en zone rouge doivent avoir aussi une autorisation préfectorale.

Vérifier que l'affichage des gestes barrières (mairie) soit fait de façon visible par tous ainsi que l'affichage de ce qui est mis en place (organisateur) pour la protection des joueurs.

Le jour de la séance :

Après avoir mis un masque, mettre la salle en place en gardant un espace suffisant entre chaque table, horizontalement et verticalement soit **1 mètre minimum entre** chaque joueur.

Assurer le nettoyage de tout le matériel (utilisation d'un produit virucide type EN 14476).

Mettre en place un sens de circulation et des repères de distanciation au sol, si possible, la salle pouvant servir à d'autres activités mais dans d'autres configurations.

Mettre sur chaque table les numéros désinfectés au préalable. Aérer la salle le plus longtemps possible.

Prévoir un document à faire émarger (annexe 1) : chaque joueur a pris connaissance des mesures mises en place, affichées et rappelées en début de séance et accepte de jouer dans ces conditions.

Friction des mains obligatoire, au gel hydroalcoolique disponible à l'entrée de la salle.

Mise à disposition de produit virucide (ou de gel hydroalcoolique) et de papier type Sopalin, pour que chacun effectue la désinfection de sa chaise et de sa table avant de commencer à jouer.

Savon en abondance dans les toilettes – essuie-mains jetables – poubelles avec couvercle (à ouvrir avec le pied).

Pendant la partie club :

Port du masque obligatoire pendant toute la séance, il n'y a pas de dérogation : prévoir un petit stock pour ceux qui auraient oublié le leur.

Les joueurs utilisent leur propre feuille de route.

Plusieurs solutions pour connaître la solution proposée par chaque joueur, à la discrétion des organisateurs, et selon le nombre de personnes accueillies :

Soit en remplissant un bulletin, posé sur la coin table pour éviter les contacts, ramassé par l'arbitre ou un ramasseur,

Soit en donnant oralement les indications voulues : mot trouvé, place et nombre de points.

Utilisation des toilettes :

Se référer au protocole mis en place par le gestionnaire de la salle.

En l'absence de protocole, avant et après la séance, une personne désinfecte tous les points de contact au produit virucide. Chaque utilisateur en fait de même après utilisation des sanitaires.